

COMPTE RENDU REUNION DU 18 JANVIER 2017

Présents : ROUX Michel, RULLIER Claude, COURAUD Annie, PICHON Sébastien, BOLLÉE Marie-Magdeleine, ARNAUDET Stéphane, DAGRÉOU Karl, HORN Jean-Claude, DÉLIOT Magali formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : GASSEN Isabelle, GUENEAU Virginie, GERARD Corinne, BOUVARD David

Absents : HARDY Françoise, SICOT Guy-Marie

Mme BOLLÉE Marie-Magdeleine a été désigné comme secrétaire de séance.

Mme GASSEN Isabelle a donné pouvoir à Mme COURAUD Annie pour voter en son nom

Mme GUENEAU Virginie a donné pouvoir à Mme DÉLIOT Magali pour voter en son nom

Mme GERARD Corinne a donné pouvoir à M. RULLIER Claude pour voter en son nom

M. BOUVARD David a donné pouvoir à M. HORN Jean-Claude pour voter en son nom

Ouverture de la séance du Mercredi 18 janvier 2017 à 20H15.

Mr le Maire avec l'accord des membres du Conseil ajoute à l'ordre du jour la question suivante :

1) Adhésion aux services pétrocarte :

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du dossier d'adhésion aux services pétrocarte proposé par COOP ATLANTIQUE auprès du magasin SUPER U à Saint-Savinien pour l'approvisionnement du carburant.

Vote : 6 contre

2 abstentions

5 pour

Au vu des votes, la proposition est rejetée.

2) Résiliation contrats prestations statutaires : SMACL

Le Maire donne lecture des avenants de la SMACL pour la résiliation entre les parties pour les prestations statutaires :

- le n° 16 agents CNRACL à compter du 26/01/2017

- le n° 9 agents IRCANTEC à compter du 31/12/2016

Vote unanime pour la résiliation de ces contrats.

3) Contrat statutaire AlterNative Courtage : agents CNRACL et IRCANTEC :

Le Maire donne lecture de la proposition de contrat statutaire de Alternative Courtage 1-3 concernant les agents titulaires ou stagiaires CNRACL et IRCANTEC.

Ce contrat permet de garantir le remboursement de tout ou partie des frais qui incombent à l'employeur en application des dispositions du statut de la fonction public territoriale traitant de la protection sociale des agents.

Vote unanime pour la signature de ce contrat.

4) Modification du tableau des effectifs :

Compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

A compter du 1^{er} janvier 2017 le tableau des effectifs sera :

Grade :

- Rédacteur principal 1^{ère} classe : 1

- Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe : 1

- Adjoint Technique territorial : 2

Vote unanime pour la modification du tableau des effectifs.

5) Indemnités de fonction des élus communaux :

La loi permet dorénavant de fixer des indemnités inférieures au maximum.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer un taux proportionnel à la population communale :

- Indemnité du Maire : taux de 21,70 % de l'indice brut 1015

- Indemnité des Maires Adjointes : reconduction taux maximum, taux de 8,25 % de l'indice brut 1015

Vote : 1 pour

12 contre

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux fixés en date du 10/05/2016 :

- Indemnité du Maire : taux de 31 %

- Indemnité des Maires Adjointes : 8,25 %

6) Prescription de la révision du PLU de Saint-Vaize, délibération complémentaire à la délibération du 11 septembre 2014 sur la définition des objectifs poursuivis :

Par délibération du 11 décembre 2014, la commune a prescrit l'élaboration d'un plan local d'urbanisme par révision de son Plan d'Occupation des Sols.

Aujourd'hui, suite aux premiers éléments de diagnostic et pour conforter la procédure, il est nécessaire de compléter les objectifs de la précédente délibération afin de poursuivre le projet du PLU.

Vote unanime pour compléter la délibération par les objectifs complémentaires.

7) Vu la Loi n° 2014-366 pour l'accès au Logement et un urbanisme Rénové du 24 mars 2014 et notamment son article n° 136 :

Vu l'article L5216-5 I 2° du CGCT relatif à l'aménagement de l'espace communautaire prévoit une compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » qui a pour effet de rendre l'intercommunalité compétente pour :

- L'élaboration des documents d'urbanisme : POS, PLU, cartes communales, Plan de Sauvegarde et de mise en valeur.

- La gestion des documents d'urbanisme : les procédures d'évolution des documents municipaux (révision, modification, modification simplifiée, déclaration de projet, etc.) ou du Plan local d'urbanisme intercommunal.

- Le Règlement Local de Publicité (RLP) : l'élaboration/révision des RLP ou RLPi (Règlement Local de Publicité intercommunal).

- Le Droit de Préemption Urbain (DPU) : le DPU et suivi des Demandes d'intention d'Aliéner (DIA°). Cependant, dans le cas d'un transfert de la compétence l'EPCI peut décider de redéléguer ce DPU aux communes.

Considérant que le Maire reste le seul compétent pour la délivrance des autorisations du droit des sols.

Vote unanime pour s'opposer au transfert de compétence « documents d'urbanisme » à la Communauté d'Agglomération de Saintes.

8) PLU : approbation de la Charte de fonctionnement de la Commission Citoyenne

Le Maire donne lecture au Conseil de la Charte de fonctionnement de la Commission Citoyenne dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette charte.

9) Mission Maîtrise d'œuvre à la CDA de Saintes : travaux salle Municipale

Suite à la demande de la commune de Saint-Vaize de son souhait de réaliser l'extension et la mise aux normes de sa salle polyvalente, la Direction des Travaux, Bâtiments et maintenance a réalisé une étude de faisabilité.

Le montant des travaux est estimé à 190 000 € HT hors assainissement et équipements de cuisine.

La participation de la commune pour cette mission s'élèvera à 6000 € HT.

Vote unanime pour confier la maîtrise d'œuvre à la Communauté d'Agglomération de Saintes.

10) Convention de fourrière 2017

Deux formules s'offre :

A - Formule « tout compris » (déplacement + prise en charge de l'animal) à 0,45 € par habitant

B – Formule « sans déplacement » à 0,41 € par habitant

Monsieur le Maire propose la formule A.

Contribution communale : nombre d'habitants 603 X 0.45 € = 271,35 €

Vote unanime pour accepter l'adhésion 2017 à la SPA de Saintes en formule A.

11) Acompte subvention Association Amicale Laïque de SAINT-VAIZE

Dans l'attente du budget primitif 2017, une avance de subvention est nécessaire correspond à 25% environ de la somme versée en 2016, à l'Amicale Laïque.

Cette somme est de 2000 €.

Vote unanime pour accepter le versement de cet acompte.

12) Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25 % avant l'adoption du Budget principal 2017.

Vote unanime des membres présents.

* Divers

La séance est levée à 22H50.